



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°20

Réunion Restreinte : Mardi 20 Novembre 2018
Bureau Exécutif : Vendredi 23 Novembre 2018

Présidence : M. Denis SOTO

Présents : MM. Noël RIFFAUD, Nicolas PEZZOLI, Olivier GONCALVES

Assistent : M. Maxime APRUZZESE (CTRA), Fabrice POREE,
Julien NILLES

Excusé : M. Karim ABED

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 14.11 (PV 19) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA:

Mails en date du 15.11 et 16.11 relatifs aux PV 05 et 06 de la CFA.

DE LA LIGUE :

Mails en date du 16.11, du 20.11, du 22.11 et 23.11 relatifs aux : PV 15 de la CRD, courrier de la CRTIS, PV 13 de la CRAS et du PV 18 de la CRSR et au relevé de décisions de la CRAD&R.

Mail en date du 15.11 et 20.11 relatifs à la situation des indisponibilités des Arbitres de Ligue saisies sur MyFFF. Suite pointage, la CRA ayant détecté une indisponibilité non déversée, va en rechercher les raisons.

Pris connaissance de 5 mails envoyés par le service compétition de la Ligue relatifs à des décisions de la CR des Activités sportives sur des modifications d'horaires, de lieux et de reports et reprogrammation de matchs suite aux intempéries et terrains impraticables ou avec arrêts.

DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE :

Courrier en date du 12.11 relatif à la transmission du dossier de Bastien LERAY Arbitre de Ligue en provenance de cette Ligue et ayant trouvé un emploi en Région SUD. Lu et pris note, remerciements de la CRA pour le dossier, l'Arbitre sera très prochainement désignable en Ligue de MEDITERRANEE.

DES CLUBS :

CARNOUX FC :

Mail en date du 19.11 relatif à la demande sur la procédure à suivre pour le rattachement d'un Arbitre à leur club. Lu, dossier transmis au service juridique.

GARDIA CLUB :

Mail en date du 23.11 relatif à leur demande de disposer d'un trio arbitral sur leur match en U15R2 ce 25.11, constatant ce jour l'absence d'Assistants. Lu et pris note, la CRA informe le club que les désignations sur cette catégorie sont du ressort de la CDA de leur District.

GEMENOS AS. :

Mail en date du 15.11 relatif à la demande de révocation d'un Arbitre. Lu et pris note, la CRA n'est pas en mesure de pouvoir donner une suite favorable à leur demande et, ne s'agissant pas d'un Arbitre de Ligue, le mail est transféré à la CDA concernée pour information.

LUYNES SPORTS :

Mail en date du 16.11 relatif à une demande sur le rattachement d'un Arbitre. Lu et transmis au service juridique.

ETOILE DU SUD. :

Mail en date du 23.11 relatif à la demande de révocation d'un Arbitre suite à un match FUTSAL en date 17.11 et aux décisions de la CRD. Lu et pris note, la CRA n'est pas en mesure de pouvoir donner une suite favorable à leur demande.

ST-REMY AS.:

Mail en date du 20.11 relatif au non défraiement des Arbitres ayant officié sur la rencontre du 18.11 en U17R1 et à la présentation des excuses du club par rapport à ce dysfonctionnement interne. Lu et pris note, la CRA informe le club qu'elle ne peut donner les adresses personnelles des officiels pour l'envoi des chèques mais par contre, le courrier doit être transmis à la Ligue.

DES ARBITRES :

Courrier :

- LE BRIS Romain : mail en date du 15.11 nous informant de son arrivée prochaine en Ligue MEDITERRANEE en provenance de la Ligue d'OCCITANIE. Etant JAL, il confirme que dans le cadre de son déménagement dans les Alpes-Maritimes et la prise en compte de son emploi, il sera indisponible jusqu'en Janvier 2019. Transmission de son adresse de résidence, il sera rattaché au District de CÔTE D'AZUR. Lu et pris note, la CRA lui souhaite une bonne installation et le remercie des informations.
- SEGHIR Brahim : mail en date du 15.11 relatif à la transmission du rapport de match du 11.11 non validé sur l'envoi MyFFF. Lu et pris note.
- MARIANCZUK Sabrina : mail en date du 18.11 relatif au non déroulement du match en R1F ROUSSET/TOULON le 18.11, l'équipe visiteuse n'ayant pu se déplacer en raison du blocage des routes. Lu et pris note.
- BOUREAU Cyril - BUTTEGEG Thierry : mails en date du 18.11 et 19.11 relatifs au non déroulement du match du 18.11 en R2 DRAGUIGNAN/MAILLANE sur le stade de LA-CROIX-VALMER du fait de l'absence des 2 clubs prévenus de l'annulation de la rencontre en raison du blocage des routes. Les 3 Arbitres après renseignements pris à l'astreinte Ligue, n'ont pu être joints ou non avertis. Transmission de leurs fiches de frais.
- BOURREQUAT Marjorie : mail en date du 12.11 relatif au non déroulement du match du match du 17.11 à AUBAGNE du fait de l'absence des 2 clubs prévenus de l'annulation de la rencontre en raison du bocage des routes. Match annulé le 18.11 en RF1 également mais prévenue par Madame GILLET Délégué. Lu, la CRA s'est informée auprès de la Ligue sur la procédure appliquée suite aux annulations de matchs liées aux blocages des routes, l'ensemble des officiels seront bien contactés.
- MEBAREK Mohamed : mail en date du 20.11 relatif à la constatation de désignations le 25.11 alors qu'il a validé des indisponibilités. Pris note, et après recherche, la CRA valide cette indisponibilité. Transmission au pôle Désignations, information à l'Arbitre par mail et recherche du dysfonctionnement informatique.
- BOINON Yoann : mail en date du 22.11 relatif à la fiche de frais liée au match Pôle Espoirs du 19.10. Lu, validé et service comptable informé.
- BARLOZZI Julien : mail en date du 22.11 relatif à la double désignation sur la journée du 25.11 à 11h00 à Monaco par rapport à sa demande de n'arbitrer qu'un seul match par weekend. Lu et pris note, la CRA a contacté l'Arbitre, une erreur de saisie ayant été constatée.
- BOUSBAA Amir : mail en date du 22.11 relatif à l'impossibilité de pouvoir se présenter en CRA&D du vendredi 23.11 pour des raisons professionnelles. Lu et pris note.
- GONCALVES Jordan : mail en date du 19.11 relatif à la démarche sur les déplacements sur les matchs de jeunes le matin et séniors l'après-midi tout en voulant conserver 2 matchs durant les weekends. Lu et pris note, la CRA prendra une décision lors de la présente réunion.
- AMO Alain : mail en date du 16.11 relatif à une demande pour un changement sur une désignation. Lu et pris note, la CRA a tenu l'arbitre informé sur le fait de ne pas pouvoir donner une suite favorable à sa demande.
- CLAVERIE Késiah : suite saisie indisponibilité sur myFFF en date du 21.11 pour raison personnelle, la CRA a renvoyé par mail la procédure sur une telle indisponibilité pour un délai de prévenance inférieur à 20 jours.

Indisponibilité médicale :

- YOUSSEF Walid : mail en date du 19.11 relatif à la transmission de son indisponibilité pour blessure et du certificat médical associé pour un arrêt de 2 mois jusqu'au 19.01.2019.
- CHAKROUNI Khalid : mail en date du 20.11 relatif à la transmission de son indisponibilité et du certificat médical associé pour un arrêt de 45 jours.
- BOURQUIN Magali : mail en date du 22.11 relatif à la transmission du bon certificat médical lié à son arrêt pour blessure du 09.11 au 07.12.
- FAREL Dany : mail en date du 22.11 relatif à la transmission de sa nouvelle indisponibilité et à l'envoi du certificat médical de prolongation de 15 jours de son arrêt.
- DEGHDICHE Amri : mail en date du 22.11 relatif à son indisponibilité de ce jour pour 15 jours jusqu'au 03.12 et à l'envoi d'une attestation de son kiné. Lu et pris note, la CRA demande à l'Arbitre de lui faire parvenir le plus rapidement possible par mail à l'adresse CRA, le certificat médical initial du médecin pour les séances de kinésithérapie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure un prompt rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Indisponibilité autres :

- TREMELLA Anthony : mail en date du 22.11 relatif à l'envoi de ses indisponibilités tardives pour raison professionnelle pour les 02 et 09.12 plus celle du 16.12. Lu et pris note, la CRA lui a demandé par mail d'envoyer à l'adresse CRA comme indiqué les justificatifs concernés pour les 2 premières dates.
- RHAZALI Aimad : mail en date du 22.11 relatif à la transmission du justificatif de l'employeur suite à son indisponibilité saisie le 21.11. Lu et pris note, la CRA le remercie.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

CONVOCATION AU STAGE HIVERNAL DES ARBITRES FEMININES LE SAMEDI 15.12 A 08H30 AU CREPS DE ST-RAPHAEL

La CRA a fait parvenir par l'intermédiaire du CTRA, un mail transmis aux Arbitres de Ligue Féminines pour les informer de ce stage.

Liste des Arbitres convoqués :

PERCEPUSSE Maeva – DAAS Camille – GIURAN Bianca – BOURREQUAT Marjorie –MARIANZUCK Sabrina – PEREZ Marina.

DENEUVE Gaëtan, candidat Arbitre de Ligue ex-joueur, se joint à ce rassemblement dans le cadre de sa formation théorique.

RAPPEL : MAIL ENVOYE A TOUS LES ARBITRES DE LIGUE POUR MISE EN APPLICATION DES RAPPORTS D'ARBITRAGE DEMATERIALISES SUR MyFFF

Les rapports d'Arbitrage d'après-match dématérialisés concernent UNIQUEMENT les matchs en COMPETITION LIGUE. Ils devront être établis à compter du 05.11 à partir de l'espace personnel MyFFF par chaque Arbitre concerné. A partir de la rubrique « DESIGNATIONS » sur laquelle vous pouvez cliquer, sur le menu de droite, vous entrerez dans « mes rapports d'Arbitrage ». Vous pourrez saisir votre rapport comme habituellement, le fichier en pièce jointe du mail d'envoi comporte une notice explicative.

Ce fonctionnement est désormais obligatoire et s'applique à tous les matchs à partir des compétitions Ligue. Cette procédure est incluse dans le protocole de communication entre CRA et ARBITRES DE LIGUE qui sera diffusé sur leur espace personnel MyFFF dès le 23.11.

ENVOIS DE MAILS DES PROTOCOLES COMMUNICATION ARBITRES ET OBSERVATEURS

La CRA fera parvenir un mail à tous les Arbitres de Ligue afin de leur joindre le fichier PDF du PROTOCOLE COMMUNICATION ARBITRES et de les informer de leur mise à disposition du document sur le site de MyFFF rubrique « DOCUMENTS » ligne Ligue MEDITERRANEE.

La CRA fera parvenir un mail à tous les Observateurs de la Ligue afin de leur joindre le fichier PDF du PROTOCOLE COMMUNICATION OBSERVATEURS et de les informer de leur mise à disposition du document sur le site de MyFFF rubrique « DOCUMENTS », ligne Ligue MEDITERRANEE.

CONSTITUTION DE LA LISTE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019

La CRA, ayant eu, après plusieurs rappels par mails à une vingtaine d'Arbitres de Ligue, leur renvoi obligatoire de la fiche de renseignements dématérialisée, va pouvoir constituer la liste complète des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019. Sa diffusion sera effectuée le plus rapidement possible, certains Arbitres bloquant cette mise à jour en regard de la demande de nombreux Officiels.

DECISIONS CRA

DECISION 23 – 23.11.2018 – Demande à tous les Arbitres du renvoi par mail des justificatifs relatifs à leur mise en indisponibilité dont le délai de prévenance à la CRA était inférieur à 20 jours

La CRA a décidé ce 23.11 de demander à tous les Arbitres concernés d'envoyer en retour de mail à l'adresse CRA (information dans le protocole de communication ARBITRES) et ceci avant le 03.12 les justificatifs non fournis lors de leur mise en indisponibilité tardive, soit moins de 20 jours avant la date du match prévu (et si besoin le certificat médical).

Du fait de cette première application du RI relatif aux indisponibilités, la CRA a décidé de n'effectuer ce rappel qu'auprès des Arbitres ayant un délai de prévenance constaté inférieur à 16 jours.

La liste des Arbitres concernés validée par la CRA sera incluse à ce PV.

A compter du 26.11, l'application intégrale de l'Article 55-2 du RI de la CRA sera effective.

DECISION 24 – 23.11.2018 – Déplacements sur Désignations et Demande de Jordan GONCALVES

La CRA a décidé ce 23.11, suite aux divers échanges de mails relatifs aux déplacements par rapport à l'option Jeunes/séniors et à sa demande à double désignation, de convoquer l'Arbitre à la CRA le Mercredi 12.12 à 18h00 afin d'explicitier son courrier.

DECISION 25 – 23.11.2018 – Désignations des matchs et rapports de Llyod ROSSO

La CRA a décidé ce 23.11, de convoquer Llyod ROSSO Jeune Arbitre de Ligue le Mercredi 12.12 à 18h30 pour affaire le concernant liée à l'objet.

DECISION 26 – 23.11.2018 – Situation de Julien DONADIO quant à sa situation après blessure et sa mise à disposition de la CDA du District GRAND VAUCLUSE

La CRA a demandé par mail, un retour d'informations à la CDA du District GRAND VAUCLUSE concernant Julien DONADIO, et par anticipation, la CRA a examiné sa situation.

Ayant été absent aux tests de rattrapage des tests physiques en date du 29.09 suite à blessure selon la décision CRA N° 15 du 05.10, avant toute désignation potentielle en Ligue, il devra valider les tests physiques tels prévus à l'Article 22 Alinéa 3 du RI de la CRA.

La CRA devra prévoir une session de ces tests physiques au plus tôt, l'Arbitre sera informé.

DECISION 27 – 23.11.2018 – Situation d'Oussema LABIDI licenciée Arbitre de Ligue féminine

La CRA, après de vaines recherches sur les documents relatifs à son affectation de catégorie à l'issue de la saison 2016/2017 et suite à la validation de sa licence sur la saison 2017/2018 et son indisponibilité d'une période de 6 mois liée au passage d'examens dans son parcours professionnel, du fait de son retour après la validation de sa licence, décide d'affecter Oussema LABIDI dans la catégorie Féminine Ligue pour la saison en cours.

Afin de pouvoir reprendre l'arbitrage en Ligue, la CRA, par l'intermédiaire du CTRA Maxime APRUZZESE, a demandé à la CDA du District GRAND VAUCLUSE de la désigner sur la période Janvier-Février 2019 sur des matchs de District.

Si la CDA valide cette demande et au-delà un potentiel retour positif à l'arbitrage, l'Arbitre de Ligue pourra revenir en Ligue après avoir validé les tests physiques en application de l'Article 22 Alinéa 3 du RI de la CRA. Sur cette éventualité, la CRA devra prévoir une session de ces tests physiques au plus tôt après le 28 février 2019, l'Arbitre en sera informée.

DECISION 28 – 23.11.2018 – Situation suite observation d'un Arbitre par un Observateur

La CRA, après avoir pris connaissance des éléments liés à l'observation et de compléments d'information auprès des personnes concernées Observateur et Arbitre, a décidé d'annuler purement et simplement l'observation effectuée. La non validation technique constatée du rapport n'est pas le reflet de l'observation elle-même.

La CRA décide, d'ici la fin de la période des observations, de renouveler pour l'Arbitre concerné, cette observation avec le même observateur accompagné par un membre de la CRA.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 23.11.2018

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 31.12
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 31.12
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 01.04.2019
- MARESNI Nabil : jusqu'au 31.12
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 02.12
- CHAKROUNI Khalid : jusqu'au 24.12
- FAREL Dany : du 22/11 au 05/12
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 19/01/2019
- BARHOUMI Bilel : jusqu'au 07.12
- DEGHDICHE Amri : jusqu'au 03.12

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 23.11.2018

TABLEAU DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 - mise a jour au 26/11/2018					
DATE SAIS	NOM	PRENOM	DEBUT INDISPO	FIN INDISPO	MOTIF
29/09/2018	ABDERRAHMANE	MEROUANE		01/12/2018	INDISPO LES SAMEDI
08/10/2018	AIT OUZDI	RACHID	23/11/2018	31/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
10/11/2018	ALEXANDRE	JORDAN	02/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	AMMAR	MOEZ	16/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	AMMAR	MOEZ	02/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
08/11/2018	AMO	ALAIN	22/12/2018	30/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
22/11/2018	AMO	ADRIEN	22/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/11/2018	AMO	ALAIN	22/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
22/11/2018	AMZALLAG	SIMON	17/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/11/2018	BARHOUMI	BILEL	06/11/2018	07/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
24/11/2018	BAYARD	PHILIPPE	09/12/2018	09/12/2018	PRO -13H - 20H
15/11/2018	BEN AMOR	TAREK	02/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
13/10/2018	BERTRAND	VINCENT	01/12/2018	02/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
13/10/2018	BERTRAND	VINCENT	15/12/2018	15/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
13/10/2018	BLIN	LORIS	30/11/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
31/10/2018	BOGAERT	MATTHIEU	01/11/2018	31/12/2018	RAISON MEDICALE
15/11/2018	BOUASLA	YASSINE	01/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
27/08/2018	BOUREAU	PATRICE	20/12/2018	27/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
09/11/2018	BOURQUIN	MAGALI	09/11/2018	07/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	08/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	22/12/2018	23/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
15/11/2018	BOUZAHER	CHAFIK	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
12/11/2018	BUTTEGEG	THIERRY	01/12/2018	01/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
11/10/2018	CAMPO	JULIEN	09/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
15/11/2018	CHAHBI	HICHAM	01/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
15/11/2018	CHAHBI	HICHAM	15/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
17/11/2018	CHAKROUNI	KHALID	18/11/2018	24/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
21/11/2018	CLAVERIE	KESIAH	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
17/11/2018	COTY	BERNARD	01/12/2018	01/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
14/11/2018	DAHAS	SMAIN	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
04/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	02/12/2018	02/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
23/11/2018	DJIANE	JULLIEN	14/12/2018	14/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
23/11/2018	DJIANE	JULLIEN	21/12/2018	21/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
14/11/2018	DOUAY	KEWIN	02/12/2018	02/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
22/11/2018	EL MEDDAH	DJELLOUL	09/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
24/11/2018	FABIANO	LUCAS	09/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
27/10/2018	FALASCHI	DYLAN	18/11/2018	02/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
18/10/2018	FAREL	DANY	02/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
21/11/2018	FAREL	DANY	22/11/2018	05/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
19/11/2018	GRAGLIA	JOFFRE	15/12/2018	17/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	HENCK	GUILLAUME	22/12/2018	23/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	KERBA	LYES HADJI	21/12/2018	28/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
30/10/2018	LE CORRE	JULUAN	30/10/2018	01/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/08/2018	LE TENNIER	SAMUEL	21/12/2018	04/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
29/10/2018	LE TENNIER	SAMUEL	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
02/11/2018	LERAY	BASTIEN	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
02/11/2018	LERAY	BASTIEN	15/12/2018	15/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
02/11/2018	LERAY	BASTIEN	22/12/2018	30/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
21/11/2018	LERAY	BASTIEN	16/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
17/11/2018	LUZI	STEPHAN	05/12/2018	06/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
07/11/2018	MAREJNI	NABIL	07/11/2018	31/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
02/11/2018	MARIC	ENZO	14/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
07/11/2018	MARINSALTI	ALEXIS	08/12/2018	11/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
12/10/2018	MILLET	VALENTIN	16/10/2018	31/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/08/2018	MONHOTTE	ALBAN	01/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	09/12/2018	17/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
10/11/2018	MORAND	CLEMENT	16/12/2018	16/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
05/11/2018	MOUDERY	PHILIPPE	09/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
26/11/2018	MOUDERY	PHILIPPE	16/12/2018	16/12/2018	PRO -08H - 12H
01/10/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
25/11/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	22/12/2018	22/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
17/11/2018	POREE	FABRICE	20/12/2018	28/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	REGGABI	SABRI	07/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
21/11/2018	RHAZALI	AIMAD	01/12/2018	01/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE ATTEST RECUE
15/11/2018	RIFFAUD	NOEL	21/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/09/2018	ROBERT	ANDRE	29/11/2018	04/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
04/11/2018	ROMERO	ANTONIO	14/12/2018	17/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
07/11/2018	ROMERO	ANTONIO	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
08/11/2018	SAADI	FOUZI	08/12/2018	08/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE 18 H 00
12/11/2018	SASSI	JULIEN	01/12/2018	01/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
15/11/2018	SEVA	EMMANUEL	08/12/2018	08/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
10/10/2018	STRAMACCIONI	CLAUDE	15/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
28/10/2018	SUBOCZ	JACKY	29/11/2018	02/12/2018	STAGE
30/10/2018	TORREGROSSA	STEVEN	26/11/2018	02/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
20/11/2018	TREMELLA	ANTHONY	02/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	TREMELLA	ANTHONY	09/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	TREMELLA	ANTHONY	16/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
09/11/2018	VARGAS	GREGORY	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

Le stage Hivernal des Arbitres de Ligue FEMININES se déroulera le 15.12 au CREPS à SAINT-RAPHAEL.

Dates des prochaines réunions de CRA : 27.11 – 04.12 – 12.12 – 19.12

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 18h00 et prononce la fin de séance à 22h00.

**Prochaines réunions le Mardi 27 Novembre (restreinte)
et le Mardi 04 Décembre (Bureau Executif)**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**